

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le quatrième (4<sup>ième</sup>) jour de juillet 2017 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Messieurs les conseillers:

Normand Caron  
Stanley Bélanger  
Anthony Hallé  
Pierre Bussières  
Richard Bernier

formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Dubé, maire.

**1. Ouverture de la session.**

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

216-07-17

**2. Adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- a) Cautionnement-prêt (Parc nautique de Saint-Jean-Port-Joli).
- b) Déménagement de la Maison des jeunes de L'Islet-Nord.
- c) Motion de félicitations à madame Chantal Caron.

L'item "Autres sujets " demeure ouvert à tous autres sujets.

217-07-17

**3A. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

218-07-17

**3B. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2017.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2017 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**4. Comptes du mois.**

**a) Rapport mensuel.**

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et des activités d'investissement du mois de juin 2017.

**RAPPORT MENSUEL**  
**ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT**

**Rapport mensuel de juin 2017**  
**Pour la période du 01 janvier au 30 juin**  
**2017**

	Budget 2017	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-06-16	Recettes/ dépenses réelles au 30-06-17	Disponible	%
--	----------------	------------------	---	---	------------	---

**Revenus**

Taxes	-3 894 505	-3 894 505	-3 882 320	-3 916 802	22 297	100.57%
Paiement tenant lieu de taxes	-121 048	-121 048	-121 036	-2 431	-118 617	2.01%
Services rendus	-203 193	-203 193	-121 831	-150 739	-52 454	74.19%
Autres revenus	-114 950	-114 950	-160 165	-122 144	7 194	106.26%
Transferts	-122 496	-122 496	-27 690	-11 024	-111 472	9.00%
<b>Total revenus</b>	<b>-4 456 192</b>	<b>-4 456 192</b>	<b>-4 313 042</b>	<b>-4 203 140</b>	<b>-253 052</b>	<b>94.32%</b>

**Dépenses de fonctionnement**

Admin.gén.	816 528	816 528	422 509	434 568	381 960	53.22%
Sûreté du Qbc	265 916	265 916	138 601	137 597	128 319	51.74%
Pompiers	182 892	182 892	67 876	89 832	93 060	49.12%
Sécur.civ. Autres	31 255	31 255	14 396	14 742	16 513	47.17%
Voirie	354 400	354 400	149 815	150 891	203 509	42.58%
Enlèv.de la neige	258 170	258 170	130 731	143 606	114 564	55.62%
Eclairage rues	16 620	16 620	14 252	6 234	10 386	37.51%
Transport collec	16 995	16 995	1 732	10 753	6 242	63.27%
Usine filtration	216 200	216 200	122 965	124 233	91 967	57.46%
Réseau aqueduc	48 000	48 000	21 405	17 710	30 290	36.90%
Usine d'épuration	97 440	97 440	35 804	44 470	52 970	45.64%
Réseau d'égout	53 240	53 240	12 723	13 568	39 672	25.48%
Matières résid.	460 705	460 705	181 269	199 770	260 935	43.36%
Autres, hygiène	8 388	8 388	9 873	5 381	3 007	64.15%
Santé - bien-être	77 675	77 675	21 425	26 628	51 047	34.28%
Urbanisme	161 944	161 944	49 655	75 134	86 810	46.40%
Ind.et commerce	31 273	31 273	54 972	20 835	10 438	66.62%
Tourisme	55 900	55 900	35 297	27 452	28 448	49.11%
Autres,dév. urb.	0	0	0	0	0	0.00%
Rénov.urbaine	10 620	10 620	7 822	4 272	6 348	40.23%
Embellissement	92 345	92 345	34 986	25 551	66 794	27.67%
Loisir	579 346	579 346	319 576	328 950	250 396	56.78%
Culture, centre c.	241 037	241 037	160 052	141 002	100 035	58.50%
Bibliothèque	27 776	27 776	16 251	18 111	9 665	65.20%
Patrimoine	11 000	11 000	10 098	10 202	798	92.75%
Autres, culture	13 950	13 950	74 605	18 241	-4 291	130.76%
Frais financ., int.	82 095	82 095	13 827	13 377	68 718	16.29%
<b>Total dépenses</b>	<b>4 211 710</b>	<b>4 211 710</b>	<b>2 122 517</b>	<b>2 103 110</b>	<b>2 108 600</b>	<b>49.93%</b>

**Surplus (déficit)**

<b>de l'exercice</b>	<b>244 482</b>	<b>244 482</b>	<b>2 190 525</b>	<b>2 100 030</b>	<b>-1 855 548</b>	<b>858.97%</b>
<b>Remb.capital</b>	<b>254 482</b>	<b>254 482</b>	<b>152 031</b>	<b>231 538</b>	<b>22 944</b>	<b>90.98%</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-58 487</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>
<b>Affectations</b>						
Activités d'invest.	0	0	0	0	0	0.00%
Surplus non aff.	-30 000	-30 000	0	0	-30 000	0.00%
Surplus acc.aff.	0	0	0	-163 715	163 715	0.00%

Fonds de roul.	20 000	20 000	0	0	20 000	0.00%
Rés.fonc.fonds						
rés.	0	0	-12 200	-12 600	12 600	0.00%
	<b>-10 000</b>	<b>-10 000</b>	<b>-12 200</b>	<b>-176 315</b>	<b>166 315</b>	<b>1763.15%</b>
<b>Surplus (déficit)</b>						
<b>de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 109 181</b>	<b>2 044 807</b>		

**RAPPORT MENSUEL  
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT**

**Rapport mensuel de juin 2017  
Pour la période du 01 janvier au 30 juin 2017**

	Budget 2017	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-06-16	Recettes/ dépenses réelles au 30-06-17	Disponible	%
--	----------------	---------------	---	---	------------	---

**Revenus d'investissement**

Taxes spéciales	0	0	0	0	0	0.00%
Quotes-parts	0	0	0	0	0	0.00%
Transfert	-15 000	-15 000	0	0	-15 000	0.00%
Contr.prom.autres	0	0	-10 000	-8 963	8 963	0.00%
	<b>-15 000</b>	<b>-15 000</b>	<b>-10 000</b>	<b>-8 963</b>	<b>-6 037</b>	<b>59.75%</b>

**Dépenses d'investissement**

Adm.générale	0	0	0	0	0	0.00%
Sécurité publique	0	0	0	0	0	0.00%
Transport	125 000	125 000	320 507	164 119	-39 119	131.30%
Hygiène du milieu	25 500	25 500	61 850	214 019	-188 519	839.29%
Amén.urb.zonage	0	0	0	0	0	0.00%
Loisir & culture	35 000	35 000	0	92 594	-57 594	264.55%
	<b>185 500</b>	<b>185 500</b>	<b>382 357</b>	<b>470 732</b>	<b>-285 232</b>	<b>253.76%</b>

**Conciliation à des fins budgétaires**

**Autres investissements**

Propriétés destinées à la revente	0	0	0	121 775	-121 775	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>121 775</b>	<b>-121 775</b>	<b>0</b>

**Financement**

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	0	0	0	0.00%
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>

**Affectations**

Activités fonction.	0	0	0			0
Surplus non aff.	0	0	0	-40 599	40 599	0
Surplus affecté	-170 500	-170 500	-93 313	-208 155	77 655	122.09%
Fonds de roul.	0	0	-100 000			0
	<b>-170 500</b>	<b>-170 500</b>	<b>-193 313</b>	<b>-248 754</b>	<b>78 254</b>	<b>145.90%</b>

<b>Total sources</b>						
<b>de financement</b>	<b>-185 500</b>	<b>-185 500</b>	<b>-203 313</b>	<b>-257 717</b>	<b>72 217</b>	<b>138.93%</b>

<b>Surplus (déficit)</b>						
<b>de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-179 044</b>	<b>-334 790</b>		

219-07-17

**b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
 APPUYÉ PAR : M. Normand Caron  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois de juin 2017 au fonds d'administration pour un montant de 551 875,90 \$:

**DÉPENSES DE JUIN 2017 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

<b>NOM</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
<b>SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION</b>		
Salaires	Période du 28-05-17 au 10-06-17	20 960.76 \$
	Période du 11-06-17 au 24-06-17	26 400.43 \$
Remises gouv.	Mai 2017	40 699.78 \$
	Remb.dépl.réseau biblio.CNCA à Charny	86.94 \$
Caron Françoise		
Cloutier Jean-Philippe	Remb.dépl.et dépenses, mai 2017	112.20 \$
Fonds des services santé MRC	Tournoi de golf coup de cœur 21-08-2017	185.00 \$
Lord Stéphane	Remb.dépl.et dépenses, mai 2017	288.31 \$
Resto La Libellule	Déjeuner des bénévoles de la biblio	294.92 \$
		<b>89 028.34 \$</b>
<b>CONTRATS</b>		
Agat Laboratoires	Analyses eau potable et eaux usées, mai 2017	947.28 \$
Aquatech	Opér.équip.eau potable,eaux usées, mai 2017	10 510.44 \$
	Opér.équip.eau potable,eaux usées, juin 2017	10 510.44 \$
Canadien National	Passages à niveau, mai 2017	898.00 \$
Caron Richard	Loc.équip.embell.,28-05-17 au 10-06-17	558.28 \$
	Loc.équip.embell.,11-06-17 au 24-06-17	558.28 \$
Concassés du Cap	Enlèvement des ordures/contrat, juin 2017	7 016.60 \$
	Récupération/contrat, juin 2017	6 016.50 \$
Coop d'Habitation L'Accueil	Programme suppl.au loyer, janv.à juin,Oasis 1	460.64 \$
	Programme suppl.au loyer, janv.à juin,Oasis11	1 170.00 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie, mai 2017	360.13 \$
	Mandat de récupération taxes, mai 2017	123.03 \$
Ethier avocats Inc.		
Huot Alain,Pascale Ouimet	Loc.terrain pour affiche entrée ouest	125.08 \$
Linde Canada	Loc.réservoir oxygène, mai 2017	408.16 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ, juin 2017	750.00 \$
Ministre des finances	Services de la Sûreté du Québec, 1/2 Contrat entr.c.mun.,28-05-17 au 10-06-17	137 597.00 \$
Pelletier Colette		
	Contrat entr.c.mun.,11-06-17 au 24-06-17	850.00 \$
		850.00 \$
Pelletier Rosaire	Contrat entr.pelouses parc Fleury et Quai,1/2	600.00 \$

Régie gest. de la Mauricie	Contrat enfouissement mai 2017	24 080.66 \$
	Redevances mai 2017	5 016.90 \$
Rousseau Jean-François	Conciergerie 20 Chemin du Roy est, mai 2017	183.96 \$
Service Sanitaires Roy Inc.	Récupération/traitement, mai 2017	2 159.94 \$
St-Pierre Hélène	Entr.des toilettes 06-05-17 au 27-05-17	776.00 \$
	Entr.des toilettes 28-05-17 au 10-06-17	854.00 \$
	Entr.des toilettes 11-06-17 au 24-06-17	1 106.00 \$
	Ménage du domaine	144.00 \$

**214 631.32 \$**

#### **SUBVENTIONS - DONNS**

Amphithéâtre L'Islet-Nord	Subvention de fonctionnement juin 2017, 6/12	18 500.00 \$
Centre GO	Participation mun., Cabaret de la relève,axe 5	200.00 \$
Centre Horticole Beau Site COFEC	Certificat-cadeau naissance Océanne D.L.	30.00 \$
	Subvention juin 2017, 6/12	2 125.00 \$
Fleuve Espace Danse	Subvention mun., volet ambassadeur, 3/3	3 000.00 \$
Leclerc Gabrielle	Participation mun., Danse World Cup	500.00 \$
Office du Tourisme	Promotion touristique 2/3	8 333.00 \$
	Participation mun.,L'Amitié et la Quiétude	2 627.50 \$
OMH St-Jean		2 627.50 \$
Violons d'Automne	Subvention mun., juin 2017, 1/1	3 500.00 \$

**38 815.50 \$**

#### **COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS**

MRC de l'Islet	Quote part 2017, 2/3	138 497.00 \$
TVA Publications	Abonnement revue Cool (biblio)	41.28 \$
Wolters Kluwer CCH	Renouvel.droits mun.et environnementales	1 195.74 \$

**139 734.02 \$**

#### **FORMATION - CONGRÈS**

Hallé Anthony	Remb.dépl. CAMF à Gaspé	759.62 \$
Office Tourisme MRC L'Islet	Remb.50% frais incript.Les Arts de la ville	250.00 \$

**1 009.62 \$**

#### **HYDRO-QUÉBEC**

Hydro Québec	Parc Robichaud	84.25 \$
	Poste de pompage 958 Côte de Saint- Aubert	29.29 \$
	Électricité garage municipal	217.05 \$
	Usine de filtration	3 287.32 \$
	Centre Mun.	1 006.43 \$

**4 624.34 \$**

#### **TÉLUS**

Télus Québec	Adm. relevé du 28/06/17	201.72 \$
	Bibliothèque	52.68 \$
	Incendie	55.33 \$
	Voirie	215.06 \$
	Internet voirie	60.30 \$
	Domaine	55.83 \$
	Usine	109.01 \$

	Internet usine	60.30 \$
	Urbanisme	9.96 \$
	Industrie-commerce	9.96 \$
	Loisirs	9.96 \$
	Embell.	9.97 \$
	Parc Robichaud	40.82 \$
	Poste Caron	40.82 \$
	Signaleur poste Normandin	40.81 \$
	Épur.des eaux, étangs	40.81 \$
	Salle GO, facture du 25-06-2017	188.96 \$
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire garage, relevé 14-06-17	31.34 \$
	Téléphone cellulaire loisirs, relevé 14-06-17	52.27 \$
		<b><u>1 285.91 \$</u></b>

## AUTRES

	Travaux d'élargissement rue Verreault-Fournier	413.91 \$
Arboriculture du Aubeis		
Bélanger Carl	Remb.d'une semaine de camp	40.00 \$
Centre GO	Activité biblio., aster organisme scientifique	862.31 \$
Club social des pompiers	Assurance cabanon 15 rue des Sociétaires	98.26 \$
	Électricité cabanon 15 rue des Sociétaires	13.50 \$
	Électricité cabanon 15 rue des Sociétaires	18.13 \$
	Entretien semi-annuel compresseur	261.93 \$
	Électricité cabanon 15 rue des Sociétaires	13.97 \$
Duval Jocelyn	Remb.inscription camp d'été	500.00 \$
École Saint-Jean	Certificat cadeau, mérite municipal	200.00 \$
Faucher Mado	Remb.dépenses pour camp d'été	379.68 \$
Financement Banque Nationale	Échéance prêt 20, capital et intérêt	18 628.08 \$
Galerie Morency	Vase en verre soufflé, mérite municipal	166.71 \$
Jalbert Tommy	Aide et entretien terrain baseball	120.00 \$
L'Écuyer Serge	Restauration sculpture # 73	1 200.00 \$
Lord Stéphane	Remb.certificat-cadeau, mérite mun.	75.00 \$
Ouellet Roger	Remboursement bottes de caoutchouc	82.73 \$
Paré Jean-Christophe	Remb.chèque salaire, date périmée	547.47 \$
Paré Xavier	Aide et entretien terrain baseball	100.00 \$
Pellerin Vincent	Cadeau de mariage (10 juin 2017)	50.00 \$
Roy Mathieu	Clinique de baseball le 1er juin 2017	200.00 \$
Société Can.des postes	Frais de poste, dépliants Éco-Centre	222.18 \$
		<b><u>24 193.86 \$</u></b>

## EMPRUNT TEMPORAIRE RUE FOURNIER-VERREAUULT

**0.00 \$**

## EMPRUNT TEMPORAIRE CHEMIN DU MOULIN

	Descriptions techniques Chemin du Moulin	3 345.77 \$
Arpentage Côte-du-Sud		
Excavation Tourigny Inc.	Décompte no.1, travaux Chemin du Moulin	35 207.22 \$
		<b><u>38 552.99 \$</u></b>

**TOTAL DES DÉBOURSÉS 551 875.90 \$**

## Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

220-07-17

### c) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 91 867,25 \$ :

#### COMPTES DU MOIS DE JUIN 2017 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
<b>ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL</b>		
Chamard Stratégies Environn.	Analyse collecte matières résiduelles	9 651.00 \$
Centre horticole Beau Site	Certificats cadeaux naissance	60.00 \$
Cie 9209-0109 Québec Inc.	Défibillateur pour la Vigie	2 104.05 \$
Tétra-Tech QI Inc.	Plans et devis dév.rue Antoine-Picard	5 058.90 \$
		<b><u>16 873.95 \$</u></b>

#### ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Alarmes Clément Pelletier	Contrat de service surveillance	
Authentique Pose-Café	Domaine	110.38 \$
Bureautique Côte Sud	Cafés, thés	76.25 \$
Café La Coureuse des Grèves	Lecture photoc.23-05-17 au 20-06-17	394.41 \$
Fédé.Québ.des Mun.	Certificat cadeau mérite municipal	75.00 \$
Griffunrie	Frais de transport Dicom	325.83 \$
	Souris sans fil, cartons blancs	55.86 \$
	Agrafes, pochettes protectrices	43.94 \$
	Souris sans fil	35.17 \$
IDC Informatique	Vérif.imprimante et reconfiguration IP	77.03 \$
	Imprimante HP LaserJet, toner	1 090.88 \$
Jacques Caron Inc.	Installation imprimante sur 4 postes	128.49 \$
	Brosse à cuvette, porte brosse	3.81 \$
	Articles d'hygiène et nettoyage, toilettes	176.31 \$
	Papier hygiénique	103.48 \$
	Bouchons pour bouteille frost	12.65 \$
Journal L'Attisée	Publicité adm., juin 2017	205.81 \$
Journal Le Placoteux	Publicité: fête nationale	201.21 \$
Les Extincteurs Ouellet	Vérif.extincteurs de la mun.	787.02 \$
MRC de L'Islet	Service rég.insp.pour mai 2017	512.50 \$
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Ampoules, nettoyeur MCJ	20.16 \$
	Carte cadeau	165.00 \$
		<b><u>4 601.19 \$</u></b>

#### ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Arpentage Côte Du Sud	Plan topographique zone inondable	574.88 \$
Journal L'Attisée	Publicité urb., juin 2017	154.35 \$

Journal L'Oie Blanche	Avis public: dérogations mineures	196.61 \$
	Avis public: zone résidentielle, projet intégré	220.75 \$
	Avis public: modifier le plan d'urbanisme	121.87 \$
		<b><u>1 268.46 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Centre Horticole Beau Site	Engrais, chaux, plantes	535.87 \$
	Poudre insecticide	29.41 \$
Distribution Sports Loisirs G.P.	Matériel pour camp de jour	494.79 \$
Éco Verdure	Engrais granulaire, terrain de baseball	224.71 \$
	Engrais granulaire, terrain de soccer	399.31 \$
	Engrais granulaire, terrain de soccer	399.31 \$
Fortin Sécurité Médic	Matériel pour trousse premier soins	59.33 \$
	Vérif. et remplissage trousse 1er soins	114.09 \$
Griffunrie	Plastification	4.01 \$
	Planches à pince	17.54 \$
	Carton couleur, feuilles	44.54 \$
	Bande velcro autoadhésive, coupage	27.53 \$
Groupe Dynaco	Clé	2.65 \$
	Fourche à fumier	98.83 \$
Groupe Sports-Inter Plus	Filet de tennis	310.43 \$
Inter Sport	Flags, football	146.98 \$
	Équipement baseball mineur	124.13 \$
	Équip. pour terrain baseball	328.70 \$
Jacques Caron Inc.	Distributeur savon, savon	138.07 \$
Journal L'Attisée	Publicité embell., juin 2017	102.91 \$
	Publicité loisirs, juin 2017	360.15 \$
Magasin Coop La Paix	Nourriture camp de jour	171.87 \$
	Nourriture camps spécialisés	50.12 \$
Magasin Musique Phil. St-Pierre	Fils pour caisse de son, domaine	17.25 \$
Mun. L'Islet	Formation secourisme camp de jour	251.13 \$
Pièces & acc. St-Jean inc.	Attaches-cables	8.23 \$
	Articles de nettoyage, domaine	129.17 \$
	Tuyau débit continu	91.97 \$
	Gants latex, arrosoir	17.90 \$
	Attaches-câbles	12.61 \$
	Tuyau flexogen, piscine	57.48 \$
	Corroplast blanc, parc Robichaud	8.72 \$
Pingala Inc.	T-shirts, camp d'été	2 276.73 \$
Serrurier Alain Dumais Inc.	Cadenas sans noyau, clé	155.22 \$
	Coupe de clés pour la COFEC	26.44 \$
Vitrierie LC	Ajustement de 5 portes à la Vigie	250.08 \$
		<b><u>7 488.21 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

A1 Hydraulique	Pièces pour Inter 1986	40.00 \$
Air Liquide Canada	Location bouteilles, mai 2017	18.87 \$
Buanderie R.D.L.	Salopette	3.45 \$
	Salopette	3.45 \$
	Blocs pour terre-plein parc des Artisans	5 111.96 \$
Centre Horticole Beau Site	Couteaux de tondeuse	151.43 \$
Centre Multiservices	Bobine de fil pour débroussailleuse	18.34 \$
	Chaîne, limes	61.88 \$
Cie 9203-7258 Québec Inc.	Essence	835.51 \$
	Essence	419.42 \$
Dulin Jet de sable mobile	Jet de sable, peinture, matériaux, piscine	7 674.58 \$

Entr.Denis Bernier Inc.	Terre tamisée	114.98 \$	
	Gravier	1 822.93 \$	
	Concassé, aménagement parc des Artisans	307.66 \$	
	Pierre, aménagement parc des Artisans	1 495.59 \$	
	Ponceau, rang 2 Ouest	3 887.51 \$	
Excavation Deave Caron	Transp.gravier pr préparer asphalte Vigie	183.96 \$	
	Voyage de compost, parc des Artisans	597.87 \$	
	Accotement, rang 2 O.	597.87 \$	
	Hres de pelle, changer ponceaux rang 2 O.	4 102.31 \$	
Excavation VCG Inc.	Alignement, Ford 1998	63.24 \$	
	Griffunrie	12.93 \$	
Groupe Dynaco	Crayon feutre	12.93 \$	
	Bouchons, valves, tuyau	38.75 \$	
	Corde macon, parc des Artisans	29.85 \$	
	Pièces pour réparer pompe d'arrosage	39.80 \$	
	Crédit sur pièces, réparer pompe arrosage	-16.74 \$	
	Pièces pour réparer pompe d'arrosage	14.38 \$	
	Pièces pour réparer pompe d'arrosage	54.72 \$	
	Peinture lignage	135.62 \$	
	Peinture lignage	325.27 \$	
	Croix, machoire, tracteur 2010	307.65 \$	
	Ciseau à froid, masse, ciment, piscine	64.46 \$	
	Prise	24.12 \$	
	Tuyau ponceau rang 2 O.	6 009.89 \$	
	Crochet pour drapeaux mun.	9.59 \$	
	Vérif.étalonnage,certification		
	détecteur gaz	377.66 \$	
	Vérif.,étalonnage,vérif., détecteur de gaz	137.97 \$	
	J.L. Desrosiers	Réparer crevaison, rétrocaveuse	72.43 \$
	Jalbertech Inc.	Main d'œuvre élect., domaine	820.29 \$
		Réparer traverse lumineuse	235.56 \$
Les Constructions H.D.F. Inc.	Réparer 2 lumières en face bureau mun.	2 089.37 \$	
	Balai mécanique avec opérateur	3 867.47 \$	
	Magasin Coop La Paix		
P/A G.G.M. Inc.Montmagny	Eau	5.99 \$	
	Eau	3.99 \$	
	Eau	11.98 \$	
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Bouchons de carrosserie	118.26 \$	
	Dépôt de moulage	-17.25 \$	
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Batterie, dépôt de moulage	241.32 \$	
	Pince à grimper terminaux	91.18 \$	
	Écrou, vis, rondelles, Vigie	17.51 \$	
	Tire-fond, rondelle	39.56 \$	
	Poubelle galvanisée	25.85 \$	
	Gaffe alum., borne-fontaine	109.23 \$	
	Peinture marquage	14.99 \$	
	Aérosol, insectifuge	36.18 \$	
	Gants	14.48 \$	
	Pavé new england, parc des Artisans	33.53 \$	
	Textile, adhésif, parc des Artisans	252.35 \$	
	Attaches-câbles, colle	17.10 \$	
	Insectifuge	20.19 \$	
	Peinture marquage	14.98 \$	
	Manchons, cadre, armature, rallonge	39.61 \$	
	Blanc de clé	4.12 \$	
	Bois, support poteau	23.68 \$	
	Ciment portland, piscine	210.81 \$	
	Crédit sur ciment portland, piscine	-126.48 \$	
	Douille	2.78 \$	

	Matériel pr entr.bancs tennis	90.90 \$
	Pied coulisse euverca	14.49 \$
	Peinture marquage	24.65 \$
	Blanc de clé, domaine	10.29 \$
	Adaptateur, ruban tuyau, domaine	5.98 \$
	Ciment piscine	210.81 \$
	Bois, banc tennis	188.73 \$
	Butoir	11.45 \$
	Rivets, acrylique	69.92 \$
	Béton	14.72 \$
	Corde bungee	11.54 \$
	Rép.pancarte signalisation	16.93 \$
	Blanc de clé, domaine	4.12 \$
	Levier, toilette domaine	7.23 \$
	Rép.toilette domaine	96.47 \$
	Rép.toilette domaine	50.00 \$
	Matériel pour entr.piscine	103.95 \$
	Bois, domaine	38.80 \$
	Calfeutrant, parc des Artisans	17.04 \$
	Textile technique, parc des Artisans	69.06 \$
	Textile technique, pavé,parc des Artisans	122.27 \$
	Ciment, parc des Artisans	210.81 \$
Piscine Soucy	Remplacement 3 écumeurs, piscine	7 146.63 \$
Plomberie Martin Pelletier	Vérif.trouble au domaine de Gaspé	74.73 \$
	Ajouter valve d'entrée d'eau, MCJ	224.27 \$
Port-Joli Pièces Autos	Foret	24.83 \$
	Savon pour auto	6.67 \$
	Ens.goupille, rétrocaveuse	20.04 \$
	Pièces pour rétrocaveuse	19.29 \$
	Pinces à long bec	42.29 \$
Réal Huot Inc.	Écrou de manœuvre, borne-fontaine	327.45 \$
REM	Roulement	67.95 \$
Roger Gauvin	Casque de sécurité	18.34 \$
	Bottes à cap	180.46 \$
	Crédit sur bottes à cap	-19.55 \$
Safety-Kleen Canada	Solvant lavage	293.19 \$
Stéphane Pelletier rénov.et loc.	Loc.excavatrice pour piscine	160.97 \$
Usinage François Landry	Rondelle de nylon, borne-fontaine	217.99 \$
		<b><u>53 565.50 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE**

Cie 9203-7258 Québec Inc.	Huile synthétique Rotella 0W40	409.95 \$
CMPM Mayer Inc.	Facial scott	2 204.36 \$
	Punche pour les vitres,	
Garage C & F Caron	désincarcération	50.59 \$
Mun.Saint-Damase	Assistance-incendie 248 Gaspé Est	224.71 \$
	Tests hydrostatiques, inspection	
Pyro Sécur	visuelle	289.74 \$
		<b><u>3 179.35 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION**

Contrôles Laurentide	Solution ampérométrique	406.71 \$
Exca-Vac	Nettoyer bassin de filtration no.1	1 138.25 \$
Groupe Dynaco	Lampe de travail, corde	98.83 \$
	Adaptateur femelle à tuyau	4.00 \$
	Vérif.,étalonnage,vérif., détecteur de gaz	350.02 \$
Hetek Solutions Inc.		
Linde Canada	Oxygène	1 615.78 \$
Produits Sanitaires Unique	Chlore	504.77 \$
Véolia Water Technologies	Produits de lab.	414.81 \$
		<b><u>4 533.17 \$</u></b>

## ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Librairie Livres en tête	Livres	357.42 \$
--------------------------	--------	-----------

357.42 \$

**TOTAL DES ACHATS:** 91 867.25 \$

### **Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

### **5. Demandes adressées au conseil.**

221-07-17

#### **Aide financière demandée par monsieur Guillaume Morneau.**

ATTENDU QUE monsieur Guillaume Morneau 12 ans s'est classé le 11 juin dernier pour les Championnats Mondiaux de karaté qui auront lieu en Irlande le 27 août prochain;

ATTENDU QUE celui-ci demande à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli une aide financière afin de couvrir des frais de plus de 6 000 \$;

ATTENDU QUE monsieur Morneau représentera non seulement le Québec mais Saint-Jean-Port-Joli également lors de cette compétition mondiale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières

APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 500 \$ à monsieur Guillaume Morneau afin qu'il puisse participer aux Championnats Mondiaux de karaté qui auront lieu en Irlande le 27 août prochain.

### **Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

222-07-17

#### **Prêt de la Vigie pour l'événement Danse Laboratoire.**

ATTENDU QUE Fleuve Espace Danse entend produire l'événement Danse Laboratoire "de l'aube au crépuscule" en juin 2018;

ATTENDU QUE Fleuve Espace Danse demande à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli une aide financière afin de couvrir les frais de location de la Vigie le 29 juin 2018;

ATTENDU QUE Fleuve Espace Danse reçoit déjà une aide financière de 9 000 \$ de la municipalité pour 2017 et recevra le même montant pour 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de réserver la Vigie le 29 juin 2018 pour le projet "de l'aube au crépuscule" sans verser de montant supplémentaire pour couvrir les frais de location de la Vigie.

223-07-17

**Demande de Terra Terre Solutions écologiques.**

ATTENDU QUE le marché de Noël organisé par Terra Terre Solutions écologiques aura lieu en décembre prochain à Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QUE les organisateurs demandent à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli le prêt des locaux de la Vigie pour la tenue du marché de Noël;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli n'a pas comme politique de prêter les locaux de la Vigie et que par conséquent, elle facturera Terra Terre Solutions écologiques pour cette location;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite élargir l'accessibilité à la Vigie, mais en échange d'une visibilité accrue en tant que partenaire à l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 500 \$ pour le marché de Noël qui se tiendra en décembre prochain à la Vigie à titre de partenaire financier de l'événement en échange d'une visibilité exclusive.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

**6. Correspondance.**

Le secrétaire-trésorier dépose la correspondance suivante :

**Expéditeur**

**Sujet**

Procès-verbaux

MRC de L'Islet

Séance régulière du 8 mai 2017.

Invitations

Autres

MRC de L'Islet

Résolution 7951-06-17, travaux d'entretien prévus pour 2017 dans les cours d'eau sur le territoire de la MRC de L'Islet.

7. **Suivi des comités nécessitant une résolution :**

**Urbanisme-PIIA:**

224-07-17

**Demande d'un permis de construction pour une résidence située à l'intérieur du corridor de la route 132 Ouest (816 avenue de Gaspé Ouest).**

ATTENDU QUE la propriétaire du 816 avenue de Gaspé Ouest présente une demande pour la construction d'une résidence;

ATTENDU QUE ce projet de construction est soumis au règlement 747-17 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132;

ATTENDU QUE cette nouvelle construction s'intègre bien avec les bâtiments voisins;

ATTENDU QUE cette résidence est dans un secteur passablement boisé;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter le projet de construction en s'assurant que le couvert forestier soit maintenu sur cette propriété;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron

APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli autorise l'émission du permis pour ce projet de construction et souhaite que le couvert forestier soit maintenu sur cette propriété. Cette autorisation est conditionnelle à l'obtention d'une dérogation mineure demandée pour cette même propriété.

225-07-17

**Demande d'un permis de construction pour une résidence située à l'intérieur du corridor de la route 132 Ouest (voisin du restaurant la Queue de homard).**

ATTENDU QUE le propriétaire du 379 avenue de Gaspé Ouest présente une demande pour la construction d'une résidence sur une partie du terrain du restaurant;

ATTENDU QUE ce projet de construction est soumis au règlement 747-17 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132;

ATTENDU QUE le bâtiment voisin du projet est une ancienne grange octogonale dont les caractéristiques du bâtiment ont été bien conservées et mises en valeur et la remise bien intégrée;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 du règlement 747-17 les objectifs du PIIA pour une nouvelle construction sont de favoriser une implantation harmonieuse du nouveau bâtiment avec les bâtiments existants;

ATTENDU QUE le projet de construction proposé devrait harmoniser les matériaux de revêtement extérieur des façades du bâtiment principal avec ceux du bâtiment voisin (restaurant) et le revêtement de la toiture semblable à celui du restaurant;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'exiger que le projet soit modifié en proposant des matériaux de revêtement semblables à ceux du bâtiment voisin tel qu'exigé à l'article 15 du règlement 747-17;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli demande au propriétaire que le projet de construction soit modifié en proposant des matériaux de revêtement semblables à ceux du bâtiment voisin tel qu'exigé à l'article 15 du règlement 747-17 avant de délivrer un permis.

226-07-17 8. **Inscription au congrès de la FQM 2017.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'inscrire Messieurs Richard Bernier, Jean-Pierre Dubé, Anthony Hallé, Normand Caron et Stéphane Lord au congrès 2017 de la FQM du 28 au 30 septembre 2017 à Québec.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphane Lord, secrétaire-trésorier

227-07-17 9. **Acquisition de deux parcelles de terrain sur les lots 3 873 144 et 3 873 212.**

ATTENDU QUE suite aux travaux de réfection dans les rues Fournier et Verreault les nouveaux plans démontrent que les rues Fournier et Gérard-Ouellet empiètent très légèrement sur les lots 3 873 144 et 3 873 212;

ATTENDU QUE l'empiètement de la rue Fournier sur le lot 3 873 212 équivaut à une superficie de 7,13 mètres carrés;

ATTENDU QUE l'empiètement de la rue Gérard-Ouellet sur le lot 3 873 144 équivaut à une superficie de 1,49 mètre carré;

ATTENDU QUE les propriétaires ont été rencontrés par le directeur général dans la semaine du 19 juin dernier et que ceux-ci acceptent de céder à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli les parcelles de terrains décrites ci-haut;

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser la situation par l'acquisition de ces deux petites parcelles de terrain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'acquérir pour un montant de 1 \$ une parcelle de 7,13 m<sup>2</sup> du lot 3 873 212 afin de régulariser l'empiètement de la rue Fournier sur ce lot.

D'acquérir pour un montant de 1 \$ une parcelle de 1,49 m<sup>2</sup> du lot 3 873 144 afin de régulariser l'empiètement de la rue Gérard-Ouellet sur ce lot.

Que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli assume tous les frais d'arpentage et de notaire en lien avec ces transactions et autorise le maire et le directeur général à signer les documents relatifs à ces transactions.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

228-07-17     **10. Consultation publique concernant le projet de règlement modifiant le règlement 704-13, plan d'urbanisme (Domaine Médard-Bourgault).**

Le conseil municipal tient une séance de consultation publique concernant le projet de règlement modifiant le règlement 704-13, plan d'urbanisme en lien avec la citation du Domaine Médard-Bourgault.

**11. Consultation publique concernant le projet de règlement modifiant la carte de zonage du règlement 705-13 afin de prévoir des dispositions relatives à un projet intégré d'habitation.**

Le conseil municipal tient une séance de consultation publique concernant le projet de règlement modifiant la carte de zonage du règlement 705-13 afin de prévoir des dispositions relatives à un projet intégré d'habitation.

Une lettre signée par quatre (4) propriétaires d'une zone concernée est remise aux membres du conseil municipal. Celle-ci contient des commentaires et des observations en opposition avec le projet intégré d'habitation.

229-07-17     **12. Adoption d'un second projet de règlement modifiant la carte de zonage du règlement 705-13 afin de prévoir des dispositions relatives à un projet intégré d'habitation.**

ATTENDU QUE le conseil désire prévoir des dispositions relatives à un projet intégré d'habitation à son règlement de zonage 705-13 ;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier la carte de zonage du règlement de zonage 705-13 afin de créer la zone 151 Ra à même les zones 111 Ma et 112 Ma et de créer la zone 152 Ma à même la zone 112 Ma afin d'inclure les lots 4 956 609; 4 956 610; 4 956 611; 4 956 612; 4 956 613;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des spécifications et d'ajouter la nouvelle zone créée ainsi que les usages principaux permis dans la classe d'usage « Ra»;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal le 1<sup>er</sup> mai 2017;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue à la séance ordinaire du 4 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :                    M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR :                                M. Anthony Hallé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent second projet.



C4-Commerce lourd												
I1-Industrie												
I2-Industrie à nuisance limitée										√		
A1-Agricole	√	√	√	√	√	√	√	√				
A2-Ilots déstructurés de type I	√	√	√									
R1-Récréotouristique												
P1-Public												
E1-Conservation												
E2-Espace vert												
<b>Normes particulières</b>												
Usage spécifiquement interdit												
Usage spécifiquement permis												
Projet résidentiel intégré											Art. 21.11	
Normes spécifiques	(18)	(18)	(18)									
Zone inondable												
Plaine inondable												
Contraintes anthropiques (1)												
Zonage agricole provincial	√	√	√	√	√	√	√	√				
<b>Normes d'implantation</b>												
Superficie minimale du premier étage en mètres carrés	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		55		55
Largeur minimale en mètres de la façade avant	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		7		7
Marge * de recul avant minimale en mètres	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		10		10
Marge *de recul arrière minimale en mètres	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		6		4
Marge *de recul latérale minimale en mètres (2)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		4		2
Somme minimale des deux marges latérales en mètres	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		10		6
Nombre d'étages permis	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		2		3
Hauteur maximale en mètres	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		10		15
<b>Affichage (article du règlement)</b>	15.14	15.14	15.14	15.14	15.14	15.14	15.14	15.14		15.13	15.10	15.12

**ARTICLE 3 : LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 EST MODIFIÉ  
EN AJOUTANT L'ARTICLE 21.11 «PROJET  
RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ».**

Article 21.11 : Projet résidentiel intégré :

Accès au réseau routier public ou privé.

Tout terrain accueillant un projet résidentiel intégré doit être adjacent à une voie publique ou privée.

Raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

Pour chacun des bâtiments résidentiels, un raccordement à l'aqueduc et à l'égout doit être prévu.

Implantation des bâtiments.

Les normes d'implantation inscrites à la grille des spécifications ne s'appliquent pas à un projet résidentiel intégré.

Largeur minimale de la façade avant.

La largeur minimale inscrite à la grille des spécifications ne s'appliquent pas à un projet résidentiel intégré.

Superficie et dimensions minimales des lots à construire desservis.

La superficie et les dimensions minimales des lots à construire desservis ne s'appliquent pas à un projet résidentiel intégré.

Type de construction résidentielle.

Seules les résidences unifamiliales isolées ou jumelées sont autorisées ainsi que les résidences de tourisme.

Dégagement entre deux bâtiments principaux.

La distance entre 2 résidences unifamiliales isolées ou jumelées ne doit pas être inférieure à 4 mètres.

Allée d'accès privée.

Dans le cas où les constructions n'ont pas un accès direct à la voie publique, la largeur de la bande de roulement de l'allée d'accès privée ne doit pas être inférieure à 5 m. L'allée d'accès ne doit pas être utilisée pour le stationnement d'un véhicule moteur.

Espace vert.

Le terrain construit doit être aménagé en le garnissant de gazon et d'au moins un arbre par terrain.

Aire d'agrément.

Tout projet intégré doit comprendre une aire d'agrément d'une superficie minimale fixée à 5% de la superficie de l'ensemble des terrains formant le projet, destinée à l'usage de l'ensemble des occupants du projet intégré.

L'aire d'agrément doit être localisée à l'intérieur de la partie commune du projet.

Les espaces de stationnement, les allées d'accès et les accès ne sont pas comptabilisés dans le calcul de l'aire d'agrément commune.

L'aire d'agrément doit être composée de gazon ou doit constituer l'espace naturel et doit intégrer des espaces communs destinés à des fins de parcs ou espaces verts, ou des aires extérieures de séjour ou récréatives, de protection de boisés, de sentiers récréatifs, de milieux naturels sensibles ou de contraintes naturelles.

L'aire d'agrément peut être distribuée à différents endroits sur le terrain formant le projet intégré.

Enseignes.

Une enseigne d'identification du projet est autorisée. Celle-ci doit être sur un socle et sa superficie, excluant le socle, ne doit pas excéder 2,0 m<sup>2</sup>.

Piscines.

La piscine faisant partie d'un projet résidentiel intégré doit être creusée et être située à une distance minimale de 6,0 m de toutes lignes de lot.

Aires de stationnement.

Les cases de stationnement hors voie de circulation peuvent être localisées dans l'une ou l'autre des cours avant, latérales ou arrière du bâtiment principal.

**ARTICLE 4: ENTRÉE EN VIGUEUR.**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

230-07-17    **13. Refonte du site internet de la municipalité.**

ATTENDU QUE la dernière refonte du site internet de la municipalité remonte à 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir le site internet dans son ensemble et d'ajouter des modules fonctionnels en lien avec les besoins d'aujourd'hui;

ATTENDU QUE la firme Idecom a présenté à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli une offre de service proposant les dernières fonctionnalités, la formation et le support technique (6 mois) pour un montant de 10 000 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :            M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR :                    M. Normand Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater la firme Idecom pour la refonte complète du site internet de la municipalité pour un montant de 10 000 \$ plus taxes.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

231-07-17    **14. Autorisation du paiement relatif au décompte progressif #1 pour les travaux de réfection des rues Fournier et Verreault.**

IL EST PROPOSÉ PAR :            M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR :                    M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le premier paiement à Michel Gamache & frères inc. au montant de 318 333,90 \$ incluant les taxes concernant les travaux de réfection des rues Fournier et Verreault tel que recommandé par Tetra Tech Qi inc.

L'entrepreneur devra fournir les quittances partielles ou finales des fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour avant de recevoir le paiement.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

232-07-17     **15. Autorisation du paiement relatif au décompte progressif #2 pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans le chemin du Moulin Nord.**

IL EST PROPOSÉ PAR :            M. Normand Caron  
APPUYÉ PAR :                    M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le premier paiement à Excavations Tourigny inc. au montant de 291 227,04\$ incluant les taxes concernant les travaux de branchement d'aqueduc et d'égout dans le chemin du Moulin Nord tel que recommandé par Tetra Tech Qi inc.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

**16. Consultation publique concernant la dérogation mineure au 31 rue François-Duval.**

Le conseil municipal tient une consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour le 31 rue François-Duval.

233-07-17     **17. Dérogation mineure concernant le 31 rue François-Duval.**

ATTENDU QUE le propriétaire du 31 rue François-Duval présente une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE cette dérogation concerne l'implantation d'une remise pour équipement de piscine;

ATTENDU QUE les marges latérales (1,20) et arrières (0,21 et 1,83) sont inférieures à celles prescrites au règlement de zonage 705-13;

ATTENDU QUE le propriétaire ne peut acquérir le terrain manquant pour se rendre conforme;

ATTENDU QU'à l'article 7.5 du règlement de zonage 705-13 les marges de recul arrières et latérales exigées sont de 2 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser les marges de recul arrières à 0,21 et 1,83 mètre et latérale à 1,20 mètre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure permettant de régulariser les marges de recul arrières à 0,21 et 1,83 mètre et latérale à 1,20 mètre pour la propriété du 31 rue François-Duval.

18. **Consultation publique concernant la dérogation mineure au 816 avenue de Gaspé Ouest.**

Le conseil municipal tient une consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour le 816 avenue de Gaspé Ouest.

234-07-17 19. **Dérogation mineure concernant le 816 avenue de Gaspé Ouest.**

À la lumière de nouvelles informations reçues lors de la consultation publique,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que cette demande de dérogation sera traitée à nouveau par le conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

235-07-17 20. **Approbation du budget 2017 révisé de l'OMH de Saint-Jean-Port-Joli.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli approuve le budget 2017 révisé de l'OMH de Saint-Jean-Port-Joli. Cette révision entraîne une contribution supplémentaire de 350 \$ pour la municipalité pour un grand total de 30 059 \$.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

236-07-17 21. **Approbation des directives de changement pour les travaux de réfection des rues Fournier et Verreault.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de déléguer au maire et au directeur général l'approbation des directives de changements qui pourraient survenir lors des travaux de réfection dans les rues Fournier et Verreault n'ayant qu'une incidence mineure sur le coût des travaux.

## 22. Autres sujets :

237-07-17

### a) Cautonnement-prêt (Parc nautique St-Jean-Port-Joli).

ATTENDU QUE la corporation du Parc nautique St-Jean-Port-Joli désire obtenir un prêt de Desjardins Entreprises Côte-du-Sud au montant de 480 000 \$, remboursable sur 10 ans pour le projet Marina de Saint-Jean-Port-Joli-Vers de nouveaux horizons;

ATTENDU QUE la corporation du parc nautique de St-Jean-Port-Joli a présenté le projet Marina de Saint-Jean-Port-Joli-Vers de nouveaux horizons dans le cadre du plan de la stratégie maritime afin de recevoir une aide financière de 157 300 \$ du ministère du Tourisme;

ATTENDU QUE la mise de fonds du Parc nautique de St-Jean-Port-Joli est de 124 700 \$ pour ce projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'était engagée par la résolution 80-03-16 a comblé la différence en versant un montant annuel sur 5 ans;

ATTENDU QUE Desjardins Entreprises Côte-du-Sud exige que la municipalité se rende caution du prêt à être contracté par Parc nautique St-Jean-Port-Joli et qu'en cautionnant tel prêt, la corporation obtiendra un taux d'intérêt avantageux;

ATTENDU QUE l'article 9 du Code municipal mentionne que toute municipalité peut se rendre caution d'une institution, d'une société ou d'une personne morale vouée à la poursuite de fins mentionnées au deuxième alinéa de l'article 8, au paragraphe 2° du premier de l'article 91 ou au premier alinéa de l'article 93 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1).

ATTENDU QUE Parc nautique St-Jean-Port-Joli a été constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies;

ATTENDU QUE cette corporation a notamment pour objet d'implanter, de construire et d'exploiter une marina ainsi que des infrastructures servant à la navigation, et de promouvoir ces activités;

ATTENDU QUE la corporation met à la disposition du public plusieurs de ses installations et de nouvelles qu'elle désire réaliser (terrasse, toilettes, etc.);

ATTENDU QU'il s'agit d'une personne morale vouée à l'une ou l'autre des fins mentionnées au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 8 de la *Loi sur les compétences municipales* (équipements et lieux publics destinés à la pratique d'activités récréatives) et 93 de la même loi (promotion touristique et activités de loisirs);

ATTENDU QUE par ailleurs que l'un des objectifs de la corporation est d'instaurer un parc public;

ATTENDU QUE depuis sa mise en opération en 1997, la marina de Saint-Jean-Port-Joli a généré des retombées économiques de plus de 4,5 millions de dollars;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli est propriétaire du quai et qu'elle a investi plus de 150 000 \$ jusqu'à maintenant pour maintenir et consolider cet équipement en plus de soutenir financièrement le projet de sentiers maritimes qui est adjacent au quai;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli compte soutenir financièrement ce projet dans le but d'en assurer la pérennité ainsi que les retombées économiques s'y rattachant pour le milieu;

ATTENDU QUE le parc public instauré par Parc nautique St-Jean-Port-Joli inc. constitue un lieu important, pour la population de Saint-Jean-Port-Joli et pour ses visiteurs, pour la pratique d'activités récréatives et de loisirs en général;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli se porte caution en faveur de la Corporation du Parc nautique St-Jean-Port-Joli d'un montant de 480 000 \$ pour 10 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A » auprès de Desjardins Entreprises Côte-du-Sud et ce, conditionnellement à ce que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire autorise ce cautionnement, conformément à l'article 9 du *Code municipal*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer les documents relatifs à ce cautionnement une fois qu'il aura été autorisé par le ministère.

238-07-17

**b) Déménagement de la Maison des jeunes de L'Islet-Nord.**

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes de L'Islet-Nord déménagera dans un nouveau local plus grand et plus fonctionnel à compter du mois d'août 2017;

ATTENDU QUE ce déménagement implique une dépense de location supplémentaire de 6 000 \$ par année;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes de L'Islet-Nord demande à la municipalité de contribuer à raison de 50 % de cette augmentation annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à la Maison des Jeunes de L'Islet-Nord une aide financière supplémentaire de 3 000 \$ par année sur présentation du bail.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

239-07-17

c) **Motion de félicitations à madame Chantal Caron.**

Les membres du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli tiennent à féliciter de façon unanime madame Chantal Caron, directrice générale de la compagnie Fleuve-Espace-Danse qui sera décorée de l'une des plus prestigieuses distinctions honorifiques civiles au pays soit L'Ordre du Canada.

**23. Période de questions.**

Les membres du conseil répondent aux questions qui leur sont posées.

240-07-17

**24. Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron  
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 21 : 23 heures.

---

Jean-Pierre Dubé, maire

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Jean-Pierre Dubé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.